

Objet : DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS ACCORDEES DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE DITE DE LA : « RESERVE PARLEMENTAIRE »



Date : le 25 janvier 2011

Expéditeur : M. LEBRETON Hervé

Destinataires : M. le Premier Ministre



Courriers (envoyés)

 **Suiv.**

Envoi recommandé avec avis de réception :

En provenance de :
~~M. le Premier Ministre
Direction des Services Administratifs
des Finances - Sous-direction de l'Administration
Financière - 18 rue de la République~~

RECOMMANDÉ
AVIS DE RÉCEPTION LA POSTE

Numéro de l'envoi : **1A 048 282 7409 4**

FRAB

Renvoyer à l'adresse ci-dessous :
M. Lebreton Hervé
Président de l'Association pour
une Démocratie Directe SP9
47360 BEAUVAS

Présenté / Avisé le : _____
Distribué le : **26 01/2011**
Signature du destinataire ou du mandataire
(Précisez nom et prénom)
A
Direction des Services Administratifs
des Finances - Premier Ministre
18 rue de la République
75001 PARIS

5602 V13 PIC 298 - 800157 - 09/10

M. LEBRETON Hervé
Président de l'Association
pour une démocratie directe
BP 9
47360 PRAYSSAS
<http://www.pour-une-democratie-directe.fr>

XXXXXXX, le 25 janvier 2011

Monsieur le Premier Ministre
Direction des Services Administratifs et financiers
Sous-direction de la programmation
et des affaires financières
18 rue Vaneau
75 007 PARIS

Objet : Demande d'informations sur les subventions accordées dans le cadre de la pratique dite de la « réserve parlementaire ».

Monsieur le Premier Ministre,

L'association que je préside a pour objet d'aider le citoyen à concourir à la formation de la loi, ainsi qu'il est écrit dans notre Constitution. Cela nécessite que chaque citoyen puisse se forger sa propre opinion en toute indépendance. Encore faut-il qu'il puisse parfaitement s'informer de la « chose publique ».

Or une question nous a été plusieurs fois posée. Où peut-on trouver des informations complètes concernant les subventions attribuées dans le cadre de la pratique dite de la « réserve parlementaire » ? En effet, si chaque jour de nombreux articles de presse relatent la demande faite par tel député ou tel sénateur dans le cadre de cette dite pratique, la liste complète des demandeurs, des sommes et des bénéficiaires semble inaccessible. Il nous apparaît donc important de pouvoir répondre à cette demande ô combien légitime dans une République où chaque citoyen a le droit de suivre l'emploi des deniers publics.

Aussi vous saurions-nous gré de bien vouloir préciser, en fonction des éléments auxquels vous avez accès et pour chaque subvention accordée dans le cadre de la réserve parlementaire en 2008, 2009, 2010 et 2011 (prévisionnel) :

- Quel parlementaire, ministre (ou autre) a sollicité cette subvention ?
- Sur quel projet porte la subvention ?
- Quelle somme a été allouée ?
- Sur le budget de quel ministère a-t-elle été prélevée ?
- Quels en ont été les bénéficiaires (nom, identifiant siren, code postal, ville) ?

Vous remerciant par avance de toute votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

M. Hervé LEBRETON
Président de « Association pour une démocratie directe »